

Rapport public Parcoursup session 2024

CFPPA de Hyères - BTS - Agricole - Viticulture-Oenologie - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

CFPPA de Hyères - BTS - Agricole - Viticulture-Oenologie - en apprentissage (21136)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA de Hyères - BTS - Agricole - Viticulture-Oenologie - en apprentissage (21136)	Jury par défaut	Tous les candidats	16	92	5

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	étude des bulletins scolaires étude des résultats à l'examen	appréciation des enseignants notes mention	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	bulletins scolaires contacts avec le centre de formation	aisance en informatique qualités rédactionnelles (français) langue vivante (anglais)	Très important
Savoir-être	bulletins scolaires contacts avec le centre de formation	appréciations des enseignants autonomie dans les démarches qualité des échanges	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	lettre de motivation CV	adéquation du projet professionnel avec le diplôme. choix des stages (en lien avec le métier visé)	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Etude du CV	Parcours personnel, activités en lien avec la filière viticulture ou œnologie	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de la vie et de la Terre Spécialité (EDS)

Série STAV

- Technologie (EDS)
- Territoires et technologie (EDS)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Consultation par l'équipe pédagogique des documents fournis

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Personnalisez et Soignez le CV.

Mettre l'accent sur les expériences professionnelles ou personnelles.

Eviter les généralités et l'utilisation de l'IA générative, personnalisez votre lettre de motivation.

Signature :

philippe capillon,

Chef d'établissement de l'établissement CFPPA de
Hyères